Chronique scolaire

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **33 (1904)**

Heft 9

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Chronique scolaire

Confédération. — En l'année 1902 la Suisse comptait : *4652* écoles primaires avec 476 832 élèves, 6730 instituteurs et 3893 institutrices ;

564 écoles secondaires avec 41 316 élèves, 1448 maîtres et 233 maîtresses.

Les dépenses se sont élevées, pour l'école primaire, à 35 090 471 fr. (*74 fr. par élève*), pour l'école secondaire à 5 563 045 fr. (*134 fr. par élève*).

Amérique. — On bâtit actuellement à New-York une école de six étages, d'une hauteur de 66 mètres. Les élèves monteront dans leurs classes respectives au moyen d'un ascenseur pouvant recevoir trente personnes. Le bâtiment comprendra 97 salles de classe, une salle de fête avec 15 000 places, et un grand nombre de salles pour l'enseignement des branches spéciales. Les frais qu'occasionnera cette colossale construction sont évalués en chiffres ronds à 2 $^1/_2$ millions.

Appenzell. — Un nouveau projet de loi scolaire sera soumis prochainement à la Landsgemeinde des Rhodes-Extérieures. Il prévoit une augmentation de dépenses de 70 à 80 mille francs.

Fribourg. — *Inspectorat scolaire.* — La réunion annuelle des inspecteurs scolaires a eu lieu, dans le courant d'avril, au Crêt. M. Currat, inspecteur de la Veveyse, a procédé à l'examen de l'école des garçons de la localité, en présence de ses collègues, de M. le Préfet de la Veveyse, de M. le Curé et de la Commission scolaire du Crêt. La séance fut longue, intéressante et très instructive.

Ecole ménagère. — Des Ecoles ménagères s'ouvrent de tous côtés, mais les jeunes filles de notre canton oublient généralement de se préparer à remplir le poste de directrice de l'un de ces établissements. Pour combler cette lacune, l'Ecole ménagère de Fribourg complètera, cet été, son organisation par l'établissement de cours spéciaux préparant au diplôme de *maîtresses d'Ecoles ménagères.* Le programme sera parcouru en 12 mois. Il comprendra les branches suivantes : cuisine, tenue de la maison, blanchissage et repassage, coupe et confection, raccommodage, lingerie, comptabilité, hygiène et physiologie, hygiène spéciale de l'enfance, médecine pratique et pansements, physiologie de l'alimentation, physique et chimie, horticulture, dessin géométrique, pédagogie et méthodologie.

La plupart des cours se donneront à l'Ecole ménagère.

Nous espérons que nombreuses seront les Fribourgeoises qui tiendront à bénéficier de cette institution et se prépareront

ainsi une carrière offrant de réels avantages au point de vue matériel, en même temps que des occupations tout à fait en rapport avec les aptitudes et les goûts féminins.

Les inscriptions seront reçues dès maintenant par la direction de l'Ecole ménagère, rue de Morat.

CORRESPONDANCE

Conférence régionale du 23 janvier au cours de perfectionnement de Saint-Martin

Il est une heure; les maîtres qui donnent un cours de perfectionnement sont réunis dans la salle de classe de Saint-Martin. Ils sont heureux de saluer la présence de M. l'Inspecteur.

Les leçons suivantes sont à l'ordre du jour : 1° *Géographie* aux deux sections réunies. — 2° *Lecture* et *calcul oral* à la division inférieure pendant que les autres élèves sont occupés à la *composition*. — 3° *Lecture* à la section supérieure pendant que, dans l'autre division, on s'occupe de *calcul écrit*. — 4° Enfin, durant la correction du calcul à la section inférieure, les autres jeunes gens s'exercent à résoudre des problèmes relatifs au partage proportionnel.

Critique des leçons. — Si, d'un côté, on peut féliciter les élèves de leur bonne volonté, on doit, comme ailleurs, formuler quelques réserves au sujet de la *politesse*. Cependant, nous dit M. l'Inspecteur, si nous nous reportons à deux ou trois années en arrière et que nous fassions des comparaisons, nous verrons qu'il y a progrès ici sous le rapport éducatif. Nous devons cela au maître actuel et nous lui en savons gré. Ne négligeons pas l'éducation de notre jeunesse. Avec tact et prudence, peu à peu, sans blesser personne, réformons, travaillons à déraciner d'anciennes et mauvaises habitudes. Tout ne se fera pas en un seul jour, ni en une année, mais avec du bon vouloir et de la persévérance que ne peut-on pas faire ?

De l'avis de tous, la tenue du maître est très bonne. Exempte de défauts ? non, d'ailleurs, qui n'en a pas ? Veillons à notre prononciation et débarrassons-nous de cette habitude de commencer les réponses des élèves.

Géographie aux divisions réunies. — On étudie le canton de Zurich. La leçon a été pleine d'entrain et de vie ; on a travaillé et beaucoup, et, si les élèves ne connaissent pas le canton de Zurich, la faute n'en est pas au maître. Chacun vante les bons procédés employés par ce dernier. D'aucuns, même, lui reprochent d'être entré dans trop de détails, de ne pas avoir su se restreindre dans l'étude des localités. « D'après ce que j'ai remarqué dans les derniers examens des recrues, nous dit M. l'Inspecteur, on se montre très exigeant. Il est nécessaire, pour obtenir la note 1, de connaître toutes les localités indiquées dans notre manuel de géographie. »

La question de savoir si l'on ne pourrait pas faire marcher de pair l'histoire et la géographie est soulevée par un maître, mais M. le Président répond aussitôt que cela n'est guère possible à cause du décousu qu'il y aurait dans l'étude de l'histoire. N'omettons pas cependant, en géographie, lorsqu'un endroit historique se présente,